

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le vendredi 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Donzère, régulièrement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la présidence de Marie FERNANDEZ, Maire, Aura ROCHE CAMACHO étant désignée secrétaire de séance.

Liste des membres présents ou représentés : Marie FERNANDEZ, Alain DI PAOLA, Malika YAHIAOUI, Aura ROCHE CAMACHO, Eloïse MANSER (procuration à Alain DI PAOLA), Karine MESNARD, Claude JEANNAUX, Lucas VEYRIER, Hichame MARGOUM, Gabriel SIMONNET, Serge DERONGS (procuration à Claude JEANNAUX), Dominique FUHRER, Joëlle LACROIX, Christophe MONTBLANC, Marie-Paule GARAYT, Karine BELLOT, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Laurence GRIVILLERS (procuration à Aura ROCHE CAMACHO), Carole DEMERSON (procuration à Karine MESNARD), Mathilde PERRET, Adrien GUICHARDAZ, Eric CAROU, Noël FARGIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Bernard JAMET, Sylvie MARQUET (procuration à Patrick SCOTTO DI CARLO), Sophie MERESSE (procuration à Bernard JAMET), Mounir AARAB (procuration à Noël FARGIER).

Liste des membres absents : Michel DELAFONT

DÉLIBÉRATION N° 2024-053 : Règlement de fonctionnement de la crèche « Les petits lutins »

RAPPORTEUR : Aura ROCHE-CAMACHO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-070 en date du 30 septembre 2022 portant approbation du règlement de fonctionnement de la crèche « les Petits Lutins »,

Considérant que des modifications doivent être apportées pour notamment donner suite à la demande de la Caisse d'allocations familiales de la Drôme, portant sur :

- Ajustement de l'article 6 au chapitre III : sur les conditions de rupture de contrat,
- Ajout à l'article 1 du chapitre IV des modalités de tarification pour les accueils en urgence,
- Ajout à l'article 3 du chapitre IV d'une mention relative au contrôle des subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales,

Vu le règlement de fonctionnement de la crèche « Les petits lutins » ainsi modifié,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement de la crèche « Les Petits Lutins » annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification
Pour extrait conforme
Le Maire,

